

2011/3478 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacles et/ou de frais de captations audiovisuelles accordées aux associations et organismes suivants : Association SIRARPI - Piano à Lyon - Association U-Gomina - L'URAP - Association France Spondylarthrites - La Fondation Scientifique de Lyon et du Sud-Est - Association Quelques Cercles - Ensemble scolaire Fénelon - La Trinité - Ecole de Musique Allegretto - Association La P'tite Boîte à Musique - Association Agend'arts - Montant total des exonérations : 7 436,20 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 09/05/2011, p. 1091)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)